

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 4148

présenté par

Mme Rossi, M. Cabaré, M. Barbier, Mme Sarles, M. Marilossian, M. Le Bohec, Mme Bureau-Bonnard, M. Raphan, Mme Charvier, M. Vignal, M. Maire, M. Haury, M. Simian, Mme Riotton, M. Colas-Roy, M. Michels et M. Rupin

-----

**ARTICLE 33**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Il intègre également les actions engagées contre la pollution sonore, en tenant compte notamment des plans de prévention du bruit dans l'environnement tels que prévus à l'article L. 572-7 du code de l'environnement. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le bilan national des actions environnementales du transport de marchandises ne peut faire l'impasse sur la réduction de la pollution sonore.

Cet amendement propose de compléter le bilan national mentionné au regard des actions menées en faveur de la réduction du bruit.